



FCPI Audacia Capital Innovation IR

Accompagner
la deeptech européenne





FCPI Audacia Capital Innovation

1 CONTEXTE ET AMBITION

Face aux défis industriels, climatiques et technologiques, la deeptech est un levier stratégique de souveraineté pour l'Europe. Pour transformer les innovations de rupture en succès industriels, il faut des capitaux patients, un accompagnement stratégique et un ancrage industriel fort. Accélérer le financement des deeptech européennes dans un contexte de compétition mondiale, tout en créant de la valeur durable pour les investisseurs grâce à un cadre fiscal renforcé et à l'expertise reconnue des équipes Audacia et de ses partenaires.

2 L'EXPERTISE AUDACIA

Fort de plus de 15 ans d'expérience, Audacia s'est imposé comme un acteur indépendant majeur du capital-investissement, à la croisée des mondes scientifique et industriel. Son écosystème unique s'articule autour de :

- La deeptech (quantique, décarbonation, défense, etc.)
- Le capital développement des PME industrielles
- L'immobilier d'innovation à impact sociétal

3 OBJECTIF DU VÉHICULE

Le FCPI Audacia Capital Innovation IR répond à cet enjeu en finançant les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) européennes, tout en permettant aux investisseurs particuliers de soutenir l'économie réelle et de bénéficier d'un cadre fiscal attractif (réduction IR-PME – loi Madelin).



Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds. Le dispositif Madelin est soumis à des conditions légales et fiscales spécifiques, susceptibles d'évoluer en fonction de la législation en vigueur. Avant toute souscription ou décision d'investissement, il est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal, comptable ou un professionnel de l'assurance afin d'évaluer la pertinence du dispositif au regard de votre situation personnelle.



Le dispositif IR-PME

Le **dispositif IR-PME** est un mécanisme fiscal qui permet aux contribuables investissant dans certaines entreprises de bénéficier d'une réduction de d'impôt sur le revenu. Appelée "Réduction Madelin" cette mesure a été renforcée pour les versements effectués au profit des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI).

La réduction d'impôt liée aux souscriptions au capital de ces jeunes entreprises innovantes s'étend désormais aux parts de FCPI à un taux majoré de 30% des versements. Ce taux s'applique dans la limite de 75 000€ pour une personne seule et **150000€** pour un couple.

Outre ce taux amélioré, l'attractivité du dispositif tient aussi au relèvement significatif du plafond d'investissement, permettant d'atteindre jusqu'à **50 000€ de réduction** d'impôt sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.



Un catalyseur de projets deeptech

VENTURE DEEPTech



4 verticales deeptech

Quantique



Quantation Ventures⁽¹⁾, plus large fonds quantique européen, lancé dès 2018

41 sociétés



83 participations en portefeuille⁽²⁾

Nucléaire / électricité



Isospin Exergon, fonds du nouveau nucléaire et de l'efficacité énergétique

7 sociétés

Hydrogène, énergies nouvelles



Calderion First, fonds de l'hydrogène et des énergies nouvelles

6 sociétés



+400 M€ d'AUM⁽³⁾

Healthtech



Sorbonne Venture, fond santé en partenariat avec Sorbonne Université

5 sociétés

EXPERTISE EN FONDS FISCAUX⁽⁴⁾

15 années
d'expérience en structuration
et gestion de fonds fiscaux

14 000
souscripteurs personnes physiques

350 PME
financées

+ 700m€
investis

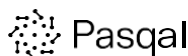
(1) Quantation Ventures est une SGP du groupe Audacia, SGP indépendante agréée sous le numéro GP-202211

(2) Le nombre de participation cité comprend celles de la filiale du Groupe Audacia, la SGP Expansion Ventures agréée sous le numéro GP-20240018

(3) Sources : Audacia au 30/06/2026

(4) Données : Audacia au 30/06/2026
information non contractuelle.

EXEMPLES DE PARTICIPATIONS





Investir dans des secteurs d'avenir porteurs de rupture technologique

Le Fonds a pour ambition d'accompagner les entreprises les plus prometteuses dans les secteurs à fort potentiel de croissance et de création de valeur.

Les prises de participation seront réalisées dans des secteurs d'avenir, porteurs de ruptures technologiques et industrielles, où l'innovation constitue un levier stratégique de performance.

Le Fonds interviendra principalement dans des entreprises non cotées, innovantes par rapport aux standards du marché.

Il s'appuiera sur l'expertise d'Audacia et des filiales indépendantes dans la détection et l'accompagnement de projets à haute intensité technologique, notamment dans les domaines suivants :

- **Innovations industrielles** : nucléaire, technologies quantiques, nouveaux procédés de production ;
- **Intelligence artificielle** (IA) et digitalisation des processus ;
- **Décarbonation** et solutions de **transition énergétique** ;
- **Santé et biotechnologies** ;
- **Hydrogène** et **carburants de nouvelle génération** ;

Et plus largement, tout secteur à fort potentiel d'innovation et de transformation durable.

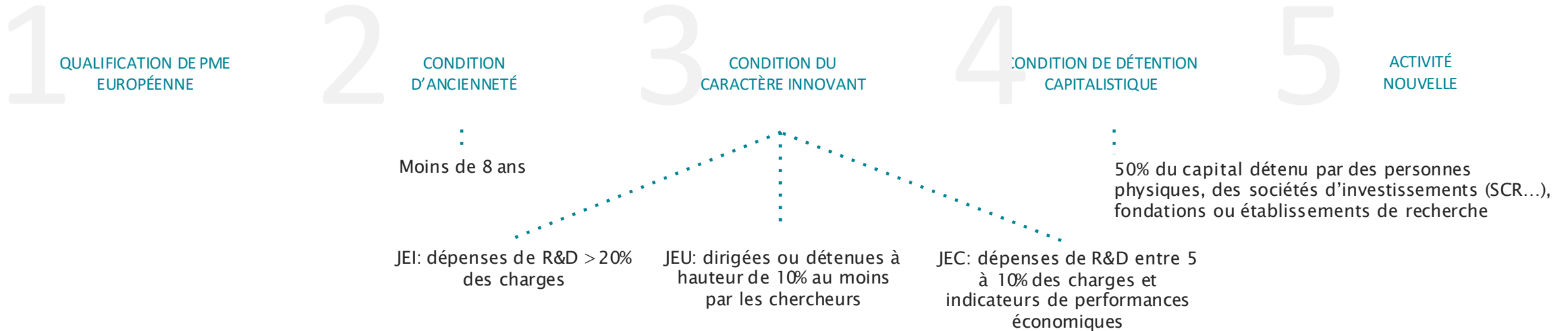
Le Fonds ciblera en priorité des entreprises ayant déjà franchi les premières étapes critiques du développement technologique, disposant d'un prototype fonctionnel ou d'un premier démonstrateur et permettant de valider la faisabilité et la viabilité industrielle du projet.

*Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds. Cf. page concernant les principaux risques du fonds.



Créer de la valeur durable et soutenir les futurs Leaders technologiques européens

Les critères d'une Jeune Entreprise Innovante (JEI) *



*Sources : données Audacia au 01.10.2025 Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds.

Exemples de secteurs d'avenir porteurs de ruptures technologiques et industrielles... où l'innovation constitue un levier stratégique de performance



Hydrogène et carburant de nouvelle génération



Santé et biotechnologies



Technologies quantiques



IA et digitalisation de processus



Décarbonation solutions de transition énergétique



Nucléaire



Forces et vigilances

LES AVANTAGES

- **Investissez dans les leaders technologiques de demain**
Prenez part au financement de startups dans tous les secteurs à potentiel d'innovation accessible (technologies quantiques, nouveau nucléaire, hydrogène, nouveau carburant, santé).
- **Accédez à l'expertise d'Audacia à partir de 5000 €**
Le groupe Audacia, acteur reconnu du capital risque avec 500m€ levés à travers ses fonds d'investissement Deeptech.
- **Bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 27%* grâce à votre investissement**
Grâce au dispositif IR-PME, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'imposition hors plafonnement des niches fiscales.

* La liste complète des risques auxquels le fonds est soumis est disponible à l'article 3.2 du Règlement.

* Les investisseurs sont expressément invités à consulter leur conseiller fiscal ou juridique habituel afin d'évaluer les conséquences fiscales de leur investissement, au regard de leur situation personnelle, avant toute décision de souscription. Le fonds s'engage à investir 90% de son actif dans des sociétés éligibles permettant à réduction d'impôts de 27% (90x30%)

LES RISQUES

- **Risque de perte en capital**
Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque lié aux entreprises éligibles au Quota**
L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à la valeur des sociétés du portefeuille au moment de la cession**
Les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations conformément aux règles de valorisation prévues à l'article 13.1. Compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession du portefeuille, il ne peut être exclu que les sociétés du portefeuille soient cédées à un prix inférieur à celui auquel leurs titres auront été évalués.



Termes et conditions

- **Stratégie d'investissement** : investissement dans les JEI, entre amorçage et Série A
- **Nombre de participations cibles** : 15
- **Durée** : 8 années (+1+1 ans renouvelables). Jusqu'en 2033 pouvant être porté à 2035
- **Taille cible du fond** : 15 M€
- **Souscription** : à partir de 5 000 €
- **Frais de gestion annuels** : 3% dont 1,2% au profit du distributeur
- **Droit d'entrée** : 5% maximum, au profit du distributeur
- **Quota d'investissement** : 90%, permettant une réduction fiscale de 27%, dans la limite de 75 000€ pour un célibataire et 150 000 € pour un couple.
- **Dépositaire** : CACEIS Bank, filiale du Crédit Agricole
- **Tax Opinion** : CMS Francis Lefebvre

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le risque de perte en capital que présente un investissement dans un FCPI. Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

La durée de blocage est de 8 ans prorogeable deux fois un an

15 M€
taille cible

15*
participations cibles

27%
réduction fiscale

L'investissement en actions de préférence comporte des risques spécifiques. Ces instruments peuvent présenter des caractéristiques particulières (priorité dans le paiement de dividendes, clauses de rachat, plafonnement du prix de cession, absence de droits de vote, etc.) qui, selon les conditions de marché et la structuration du produit, peuvent avoir un impact négatif sur la performance globale du portefeuille. À titre illustratif : le tableau ci-dessous illustre l'impact d'un plafonnement du prix de vente à 10% de son prix d'origine.

Scénario	Prix de souscription	Valeur estimée	Valeur de cession/rachat	Perte par rapport à la valeur estimée	+ ou - valuenette sur la cession /le rachat
Pessimiste	100€	0€	0€	0€	-100€
Médiant	100€	120€	110€	-10€	+10€
Optimiste	100€	200€	110€	-90€	+10€

(*) Les performances anticipées reposent sur des hypothèses raisonnables étayées par des données objectives et sont divulguées sur un horizon temporel cohérent avec l'horizon d'investissement. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché, risque de perte en capital. Veuillez vous référer à la documentation commerciale avant toute décision d'investissement. Projet de fonds, en cours de constitution.



Calendrier de fin d'année

Investissez jusqu’à 75.000€, pour une personne seule, et jusqu’à 150.000€ pour un couple,
hors plafond des niches fiscales, et bénéficiez de 27% de réduction d’impôt

2026

Investissement FCPI Audacia Capital Innovation IR

Ex. : pour un investissement de **20 000€** par le contribuable dans le FCPI Audacia Capital Innovation dont **90% est éligible** au dispositif

MAI /JUIN 2027

Je déclare mon investissement (formulaire 2042 + annexe dédiée)

Calcul de la réduction IR:
taux de réduction 27%

JUILLET/AOÛT 2027

Retour des impôts, je reçois mon solde de réduction d’impôt

Fiscalité post investissement :
 $20\,000 \times 27\% = \mathbf{5\,400€}$
de réduction d’impôts

À PARTIR DE 2033

Exonération de l’impôt sur la plus-value éventuelle (hors prélèvements sociaux)

MONTANT À INVESTIR HORS DROITS D'ENTRÉE	1 000 €	10 000 €	30 000 €	75 000 €	100 000 €	150 000 €
EXEMPLE DE REDUCTION IR	270€	2 700€	8 100€	20 250€	27 000€	40 500€
				célibataire		couple

Scénario fourni à titre d'exemple. L'investissement dans le Fonds peut donner droit à un avantage fiscal, sous conditions et dans les limites fixées par la législation en vigueur. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque porteur de parts et est susceptible d'évoluer. Il appartient à chaque investisseur de se rapprocher de son conseiller habituel pour apprécier les conséquences fiscales de son investissement.



Des experts pour vous accompagner

DIRECTION



Charles BEIGBEDER
Président



Olivier de PANAFIEU
Directeur général



Cédric JAMES
Directeur général délégué

COMMUNICATION



Éléonore de ROSE
Responsable Communication

RELATIONS INVESTISSEURS



Romain ANDRIEU
Directeur des Relations
Investisseurs



Cette plaquette a été rédigée par Audacia, société de gestion agréée au titre de l'agrément AIFM, sous le numéro GP-09000025.

Conformément à la réglementation, le présent document est destiné à une clientèle non professionnelle. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client.

Dépositaire du Fonds : CACEIS Bank, 89-91 Rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge.

De fait, le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée mais une présentation des caractéristiques préliminaires d'un fonds. Conformément à la réglementation, toute souscription doit être précédée de la transmission de la documentation réglementaire du fonds.

Risque de perte en capital : les informations contenues dans ce document sont fournies à titre informatif et ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation fiscale ou juridique. Les avantages fiscaux liés au fonds sont présentés selon la réglementation en vigueur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer. L'éligibilité aux dispositifs fiscaux dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est soumise à des conditions spécifiques.

Les entités du groupe Audacia sont susceptibles de détenir des liens d'intérêts (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les fonds ou les valeurs mentionnées.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient être utilisées pour un autre but que celui pour lequel elles ont été créées.

AUDACIA,

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 886 333,75 €

Siège social : 58 rue d'Hauteville 75010 Paris

enregistré au RCS de Paris sous le numéro n° 492 471 792

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion sous le numéro GP-09000025



AUDACIA

Le meilleur investissement, c'est l'audace.



AUDACIA

Le meilleur investissement, c'est l'audace.



Votre contact :

Romain ANDRIEU-GUITRANCOURT

romain.andrieu@audacia.fr | Tél. : 06 63 10 30 74